



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 10 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : 26

dix décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 18

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Christian MALET, Aline REDO, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Michel BONNET, Pierre PAILLAS, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Christophe HERIN, Francis RUFFEL

Votants : 17

Représentés :

Excusés : Gilbert DALMAYRAC, Denis MARTY, Bernard TRESSOLS, Régine MOULIADE, Christiane SOULIE, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Christian BOHERE

Absents :

Secrétaire de séance :

Philippe VERGNES

DEL_03_2025 - Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026

- Vu le CGCT, notamment les articles L. 1612-1,
- Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,

M. Le Président propose d'ouvrir des crédits d'investissement 2026 par anticipation pour le budget principal du Syndicat de Bassin Cérou Vère, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2025 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif du budget primitif 2026. Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra au syndicat de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra entre

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

le mois de février 2025 et la date limite du vote du budget soit le 15 mai 2025.

M. Le Président propose aux élus de voter les montants comme présentés dans le tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Total budget 2025	Ouverture crédits anticipés Sur 2026 25%
0	Hors équipement	139 973.30	
Opérations réelles		139 973.30	
21	Immobilisations corporelles	139 973,30	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 500,00	1875,00
2181	Install. générales, agencements	1 973,30	493,33
21828	Autres matériels de transport	100 000,00	25000,00
21838	Autre matériel informatique	7 000,00	1750,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 500,00	875,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	5000,00
17	OPERATIONS INDUSTRIELLES	24 000,00	
Opérations réelles		24 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	24 000,00	
2031	Frais d'études	24 000,00	6000,00
18	ACHAT TERRAIN ZONE HUMIDE	25 000,00	
Opérations réelles		25 000,00	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	25 000,00	6250.00
19	AXE 1.4 REPERE CRUE	14 400,00	
Opérations réelles		14 400,00	
20	Immobilisations incorporelles	11 400,00	
2031	Frais d'études	11 400,00	2850.00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00	750.00
20	AXE 2.1 SDAL	66 000,00	
Opérations réelles		66 000,00	
21	Immobilisations corporelles	66 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	66 000,00	16500.00
22	AXE 6.1 RALT DYNAMIQUE INONDATION	36 800,00	
Opérations réelles		36 800,00	
21	Immobilisations corporelles	36 800,00	
2128	Autres agencements et aménagements	36 800,00	9200.00
24	TRAVAUX HYDRO ET CONTINUITE ECO	30 000,00	
Opérations		30 000,00	

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

réelles			
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	7500.00
041		0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0.00
28	28.APPEL A PROJET ZH PDRR	30 000,00	
Opérations réelles		30 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	
2031	Frais d'études	30 000,00	7500.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0.00
29	Actualisation Inventaire Prioritair	35 000,00	
Opérations réelles		35 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	
2031	Frais d'études	35 000,00	8750.00
30	Mis en défens des berges - AEAG	64 000,00	
Opérations réelles		64 000,00	
21	Immobilisations corporelles	64 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	64 000,00	16000.00
31	Etude travaux Cont écol Collectivit	8 000,00	
Opérations réelles		8 000,00	
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	8 000,00	2000.00
32	Etude Trvx Cont Ecol Riverains	36 000,00	
Opérations réelles		36 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00	
2031	Frais d'études	36 000,00	9000.00
33	Plantations Haies Arbres et Paysage	4 200,00	
Opérations réelles		4 200,00	
21	Immobilisations corporelles	4 200,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 200,00	1050.00
34	Préservation ZH PAPI COMPLET (Action 6.5)	8 000,00	
Opérations réelles		8 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	
2031	Frais d'études	6 000,00	1500.00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	2 000,00	500.00
35	Diag Réduct. Vulnérabilité Biens PAPI COMPLET (Action 5.1)	168 000,00	
Opérations réelles		168 000,00	

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

20	Immobilisations incorporelles	168 000,00	
2031	Frais d'études	168 000,00	42000.00
36	Diag Syst. Endiguement Cmx PAPI COMPLET (Action 7.1)	30 000,00	
Opérations réelles		30 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	
2031	Frais d'études	30 000,00	7500.00
38	Instal. Echelles limnimétriques PAPI COMPLET (Action 2.2)	27 000,00	
Opérations réelles		27 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	21 600,00	
2031	Frais d'études	21 600,00	5400.00
21	Immobilisations corporelles	5 400,00	
2128	Autres agencements et aménagements	5 400,00	1350.00
TOTAL GENERAL		746 373.30	186 593.33

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Président à engager, liquider et mandater sur 2026 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

La séance est levée à 20h 30

Fait et délibéré en séance, le mercredi 10 décembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télerécourse citoyen accessible à partir du site www.telerecourse.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.